

Image not found or type unknown



Expert d'assuré ou expert demandé par le tribunal?

Par **mellodie**, le **13/08/2018** à **08:15**

bonjour j'ai assigné mon assurance habitation pour le règlement des travaux en cat-nat mais depuis 2014 les dégâts se sont très nettement aggravés de plus a la place de micro-pieux je voudrais l'injection de résine sur son rapport l'expert avait noté "micro-pieux ou tout autre moyen permettant de stabiliser les sols"

j'ai donc l'intention d'avoir recours à un expert d'assuré mais on me conseille également de faire faire de nouveaux devis et de passer par le tribunal qui désignera un expert mais je crois que de cette manière l'assuré n'a pas voie au chapitre j'ai besoin de vos conseils et je vous en remercie cordialement